REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

afférents au conseil municipal: 15

en exercice: 15

qui ont pris part à la délibération: 13

Date de la convocation: 08/04/2022

Séance du 15 avril 2022 L'an deux mille vingt-deux Et le quinze avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire,

Etaient présents: ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n° 09-2022

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget service assainissement

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 28 177.36 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

➤ A -Résultat de l'exercice : + 28 177.36 euros ➤ B -Résultats antérieurs reportés : + 34 404.31euros C-Résultat à affecter : + 62 581.67 euros

➤ D-Solde d'exécution d'investissement : - 7 482.69 euros

E- Solde des restes à réaliser

D'investissement: - 112 300.00 euros > F- Besoin De Financement : 119 782.69 euros

 \triangleright AFFECTATION = C + 62 581.67 euros

✓ En réserves, compte R 1068 en investissement, la somme de 62 581.67 euros

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés: 13 Pour: 13 Contre: 0 Abstentions: 0

> Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents,

Pour copie conforme.

Le Maire, Patrick RIVEMALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission Au représentant de l'Etat le Et de la publication par affichage le

Le Maire, Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture 012-211201546-20220415-20220415_09-DE Reçu le 20/04/2022